

PAR COURRIEL

Le 17 août 2018

**Objet : Demande d'accès n° 2006 58542 - Réponse**

---

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 8 mai dernier, concernant un site sis au 961-967, boulevard Saint-Jean-Baptiste à Mercier (Partie du Lot 94, cadastre de la Paroisse de Sainte-Philomène). Vous trouverez en pièce jointe les documents visés par votre demande. Il s'agit de :

1. Autorisation, 7 juin 1996 (2 pages);
2. Note de service, 30 août 1977 (1 page).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièce jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450 928-7607, poste 224.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par

Isabelle Lavoie  
Répondante régionale

p. j. (2)



Longueuil, le 7 juin 1996

**AUTORISATION**  
(article 32)

---

Ville de Mercier  
794, boulevard Saint-Jean-Baptiste  
Mercier QC J6R 2L3

N/Réf. : G-7311-16-01-6704501  
1133392

Objet : Rues Du Parc, Vervais, Saint-Joseph et boulevard Saint-Jean-Baptiste

---

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite de votre demande d'autorisation datée du 31 mai 1996, reçue le 3 juin 1996 et complétée le 5 juin 1996, j'autorise, conformément à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Installation d'un réseau d'égout pluvial et travaux connexes d'aqueduc sur les rues Du Parc, Vervais, Saint-Joseph et boulevard Saint-Jean-Baptiste sur les lots 94-1, 98-1, 121-2, 120-22, 153-3, 154-4, 154-37, 156-30, 160-10, 164-1, 164-49 et 164-50 du cadastre de la paroisse de Sainte-Philomène, ville Mercier, municipalité régionale de comté Roussillon.



AUTORISATION  
(article 32)

-2-

N/Réf. : G-7311-16-01-6704501  
1133392

Le 7 juin 1996

Les documents suivants font partie intégrante de la présente autorisation :


- Lettre du 31 mai 1996 signée par Alain Dulude, ing.;
- Plans # VR-L001-03 à VR-L006-03 du 13 mars 1996, révisés le 31 mai 1996, signés et scellés par Alain Dulude, ing., Normand Fallu, ing., et Pierre Desmarais, ing.;
- Plans # VR-L007-02 à VR-L009-02 du 13 mars 1996, révisés le 31 mai 1996, signés par Alain Dulude, ing., Normand Fallu, ing., et Pierre Desmarais, ing.;
- Lettre du 5 juin 1996 signée par Alain Dulude, ing.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Ce projet devra être réalisé conformément à ces documents.

En outre, cette autorisation ne vous dispense pas d'obtenir toute autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,



Kathleen Carrière  
Directrice régionale de la Montérégie

KC/AB/jf



DATE: Montréal,  
le 30 août 1977

A: Rémi Drouin, ing.  
DE: Gérard Cusson, tech.  
OBJET: Sablière Ovide Vallée  
6, St-Charles  
Mercier, P.Q.

DOSSIER NO: Date de la visite: le 11 août 1977

Suite à la demande de Monsieur Rémi Tremblay, chef de police de la municipalité de Mercier, je me suis rendu à l'exploitation de Monsieur Vallée. Après une brève discussion avec le propriétaire et d'une visite des lieux, j'ai constaté que:

- 1- Monsieur Vallée opère une sablière depuis le mois de mai 1977 et ce sans avoir obtenu au préalable un certificat d'autorisation de nos Services.
- 2- Cette exploitation s'effectue sur les lots 92 et 94 du rang St-Charles du cadastre de cette municipalité.
- 3- L'habitation la plus près de là est à quelque 1,000 pieds (excluant les habitations de Monsieur Vallée).

Monsieur Vallée est bien disposé à demander un certificat d'autorisation mais la municipalité refuse de lui remettre le permis municipal requis. En conclusion, je recommande qu'une lettre soit envoyée à Monsieur Vallée lui enjoignant de cesser d'exploiter.

Bien à vous,



Gérard Cusson, tech.

GC:jl

c.c./ Laval Lapointe, directeur qualité de l'air  
H.-Jules Roireau, ing., M.Sc.